Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230515-DEL-44-2023-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

Département de l'Isère Arrondissement de LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents: Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

Date de la convocation: 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°44-2023 : Réalisation d'un emprunt de 800.000 € auprès de la caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que pour financer le programme d'investissement 2023 et principalement la réhabilitation de la Maison de l'Amitié, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000 d'euros.

Il propose de retenir l'offre de financement de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes dont les caractéristiques sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt

: 800 000,00 €

Durée

: 20 ans

Objet

: programme d'investissement 2023

Versement des fonds : pendant une période de 6 mois maximum

Périodicité: trimestrielle

Amortissement: amortissement constant.

Base de calcul des intérêts : exact sur 360 jours à l'année.

Commission d'engagement : 800 €

Taux d'intérêt annuel : taux indexé sur le livret A +0.40% (taux indicatif à ce jour : 3.40%)

Taux du livret A : le taux de rémunération du Livret A est publié au journal Officiel. Il est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication.

Révision du Taux d'intérêt : La constatation du taux de rémunération du Livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts.

Remboursement anticipé (hors cas de passage à taux fixe) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé.

Option de passage à taux fixe : Possible à chaque échéance, sans indemnité avec un préavis de 30 jours et aux conditions du moment.

Intérêts intercalaires : tout versement des fonds effectué entre la date de signature et le début de la période d'investissement donnera lieu à des intérêts facturés avant la période d'amortissement.

Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230515-DEL-44-2023-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

- Vu les crédits inscrits au budget 2023 de la commune pour le financement du programme d'investissement,
- Vu la nécessité de contracter un emprunt pour financer les travaux 2023,
- Vu la proposition présentée par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour) LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la réalisation d'un prêt de 800.000 € (huit cent mille euros) aux conditions définies ci-dessus auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL DE MOR